

Dispositif « Redoubler autrement »

Contrat de scolarité pour l'année 2013-2014.

Le Lycée Colbert propose aux élèves redoublant leur année de Terminale de Bac Pro un aménagement de la scolarité en fonction des bénéfices obtenus au baccalauréat et des souhaits de poursuite d'études.

L'élève

- a validé ses PFMP n'a pas validé ses PFMP
- a obtenu des bénéfices d'épreuves (cf relevé de notes joint) n'a pas obtenu de bénéfices
- souhaite poursuivre ses études après le bac souhaite entrer dans la vie active après le bac

En conséquence figurent en annexe son emploi du temps à l'année et son emploi du temps sur PFMP (annexe pouvant être jointe ultérieurement).

L'élève et sa famille s'engagent à respecter ces aménagements et à prévenir l'équipe des difficultés rencontrées s'il s'en présente. Un bilan sera fait avec la famille et l'élève après le conseil de classe du premier trimestre.

Fait à Petit-Quevilly, le

L'élève

Le responsable légal

Le professeur principal

Le tuteur

Le CPE

Le proviseur